

1 → FINANCEMENT COMMANDE PUBLIQUE :

1 Avance + pour financer votre compte client :

- > **Bénéficiaires** : entreprises titulaires de marchés ou de commandes auprès de grands donneurs d'ordre publics et privés.
- > **Finalité** : vous devez faire face à des délais de règlement de la part de vos grands donneurs d'ordre publics et privés¹, OSEO vous permet de mobiliser vos créances grâce au crédit Avance +
- > **Créances mobilisées** : créances relatives à des commandes et marchés passés avec les grands donneurs d'ordre : État, collectivités territoriales et établissements publics, sociétés contrôlées majoritairement par des capitaux publics, sociétés d'économie mixte (SEM), sociétés d'HLM, organismes sociaux, grandes entreprises proches des donneurs d'ordre publics par leur taille et la qualité de leur signature.
- > **Modalités de fonctionnement du crédit Avance +**
 - C'est un crédit confirmé. Il vous est accordé généralement pour une durée d'un an renouvelable,
 - Vous cédez vos créances, et OSEO vous en assure l'avance,
 - Le remboursement des avances s'effectue automatiquement par le règlement des factures domiciliées chez OSEO,
 - Vous gérez votre compte Avance + grâce à notre service en ligne e-treso.

Pour les entreprises titulaires d'une Avance +, OSEO peut délivrer des engagements par signature nécessaires à l'obtention des marchés et commandes auprès des grands donneurs d'ordre. De plus, le service en ligne e-treso facilite la gestion de la trésorerie : consultation du compte, solde disponible, demande d'avance, consultation des paiements reçus, cession de factures.

> Partenariat avec votre banque

- Les avances de trésorerie sont effectuées en totalité par OSEO en complément des autres concours à court terme de la banque,
- ou • Elles sont partagées avec votre banque dans le cadre d'un pool de trésorerie géré par OSEO.

Souscrire en ligne : <http://www.oseo.fr/content/edit/72375/1>

2 e-treso :

Facilitez la gestion de votre trésorerie : cession de vos créances en ligne, demandes de cautions, suivi de l'avancement de vos marchés.

Vous pouvez consulter :

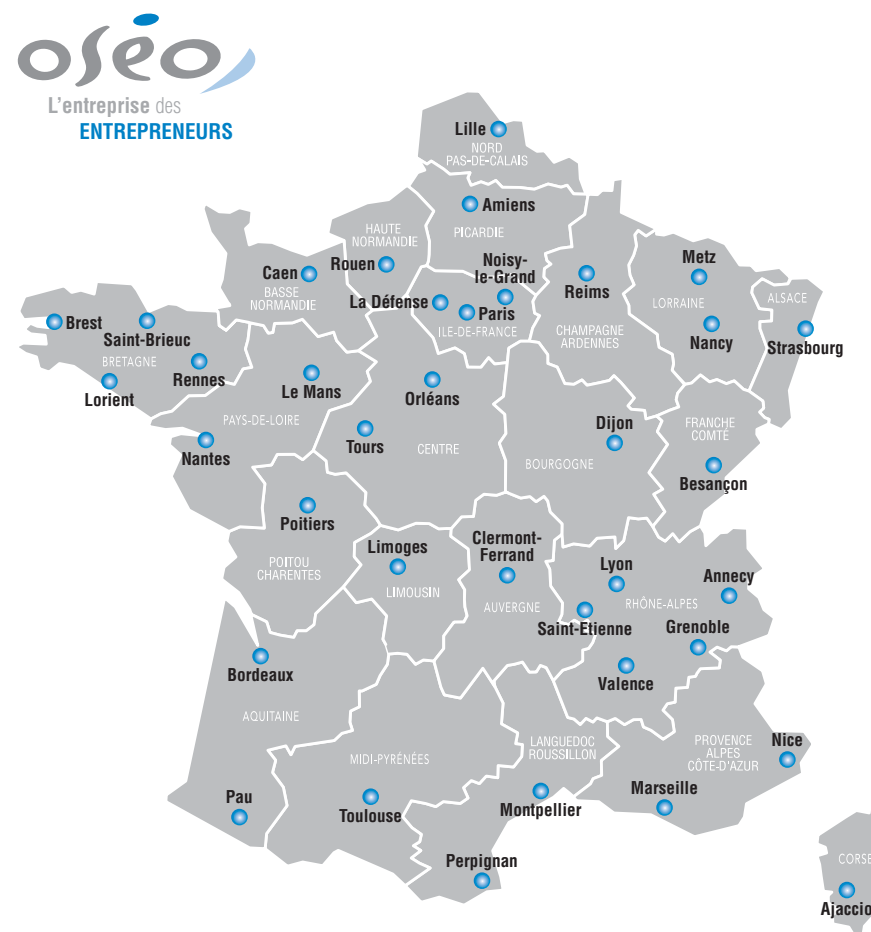
- la position de votre compte,
- la réserve de crédit disponible,
- le portefeuille de créances cédées et non encore réglées,
- les paiements reçus.

Vous avez la possibilité de :

- céder vos factures,
- de réaliser des demandes d'avance,
- de rapprocher les paiements des factures
- et de suivre l'état d'avancement des marchés.

Accéder au service en ligne : <https://extranet.oseo.fr/etresosesame/connexion.do>

(1) agréés par OSEO



OSEO - Document non contractuel - Septembre 2009

Avec 37 implantations régionales, OSEO (*) est présent sur l'ensemble du territoire.


Dans chaque région, ses experts sont là pour accompagner les entrepreneurs à financer leurs projets.

Retrouvez-les sur oseo.fr

(*) OSEO est un établissement de place qui intervient toujours aux côtés des banques partenaires de l'entreprise, en partage de risque, que ce soit en garantie et/ou en cofinancement ce qui permet une prise de risque par OSEO jusqu'à 70%. Le métier d'OSEO n'est pas de se substituer aux banques, mais de les accompagner et de les inciter à suivre les projets à risques des entreprises. Seule, mais notable exception : l'innovation ou OSEO accepte d'intervenir en amont et en anticipation des partenaires en finançant la phase de Recherche et Développement.

1 → FINANCEMENT : LES SOLUTIONS DE FINANCEMENT POUR LES ENTREPRISES

en partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Renforcement de la trésorerie</p> <p>> Lié à l'augmentation des stocks, l'allongement du crédit client, la réduction du crédit fournisseur (notamment en application de le LME)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédits bancaires à moyen et long terme • Ligne de financement à court terme • Mobilisation de créances de donneurs d'ordre publics ou privés agréés par OSEO • Crédits par signature 	 <p>• Fonds de garantie spécifiques Les fonds "Renforcement de la Trésorerie" et "Lignes de Crédit Confirmé" sont destinés¹ à favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la consolidation à moyen terme (de 2 à 7 ans) des crédits à court terme, - l'octroi de crédits court terme confirmés sur 12 ou 18 mois ou de crédits à moyen terme destinés à renforcer le fonds de roulement. <p>Cette garantie s'adresse à des entreprises saines rencontrant ou susceptibles de rencontrer des difficultés qui ne sont pas d'origine structurelle.</p> <p>Concours garantis</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prêts à moyen terme (durée de 2 à 7 ans), y compris les prêts personnels aux dirigeants pour réaliser des apports en fonds propres, et des cessions-bails. - Crédits court terme confirmés sur 12 à 18 mois. <p>Plafonds de risque maximum</p> <ul style="list-style-type: none"> - PME² : 1,5 million d'euros - ETI³ : 15 millions d'euros. <p>Quotité garantie</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 50 % jusqu'à 90 % <ul style="list-style-type: none"> • Avance + aux côtés des lignes court terme des partenaires bancaires, gestion en ligne Avance + par <i>e-tréso</i> • Mobilisation de la créance née du Crédit d'Impôt Recherche (CIR). • Garantie OSEO (jusqu'à 70% dans certains cas) pour les engagements par signature.

(1) Selon les conditions générales d'intervention d'OSEO garantie. (2) De moins de 250 salariés, selon la définition européenne de la PME.

(3) Entreprise de Taille Intermédiaire de 250 à 5 000 salariés.

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Développement de projet innovant</p> <p>> Programme de RDI Recherche / Développement / Innovation</p> <p>> Recherche de partenaires (pôles de compétitivité, partenariats européens) avant montage de programme d'innovation</p> <p>> Programme de RDI collaboratif avec ruptures technologiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prestation Technologique Réseau • Aide à l'innovation • Aide au partenariat technologique • Aide à l'innovation Stratégique Industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Études, essais, modélisation, 1^{er} brevet... subventionnés jusqu'à 80 % de la prestation (dans la limite de 10 000 €) pour une PME qui initie une démarche d'innovation, contact RDT (Réseau de Développement Technologique). • Subvention ou avance remboursable (taux 0) en cas de succès du projet, de 25 à 70 % des dépenses du devis, en fonction de la taille de l'entreprise¹ et des caractéristiques du projet collaboratif ou non. • Faisabilité ou développement du projet en recherche industrielle² et/ou développement expérimental³. • Subvention plafonnée à 50 000 € : - 75 % pour le montage de partenariat préalable aux activités de recherche industrielle, - 50 % pour le montage de partenariat préalable aux activités de développement expérimental. • Subvention, dans la limite de 50 %, pour les travaux relevant de la recherche industrielle et avance remboursable (taux d'actualisation), dans la limite de 40 % pour ceux relevant du développement expérimental. • Projet collaboratif coordonné par un chef de file⁴, impliquant des ruptures ou des sauts technologiques majeurs et présentant des objectifs industriels prometteurs.

(1) Entreprises de moins de 2 000 personnes et dont le capital n'est pas détenu à plus de 50 % par une société ne respectant pas ce critère.

(2) Travaux d'études, de R&D visant à la mise au point de composants et/ou sous-ensembles de systèmes complexes. Pas de commercialisation à court terme.

(3) Travaux d'études, de R&D visant à la création d'un prototype et/ou d'un pilote finalisé. Proche du marché.

(4) Entreprise de 50 à 5 000 personnes.

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Développement</p> <p>> Investissements immobiliers, matériels et incorporels¹</p> <p>> Investissements immatériels ou innovants</p> <p>> Soutien sectoriel, mise aux normes</p> <p>> Prospection des marchés à l'étranger</p> <p>> Implantation à l'étranger par création ou rachat d'une filiale hors Espace Européen Économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit moyen / long terme, crédit-bail immobilier et mobilier, location financière • Crédit bancaire • Prêt mezzanine • Apports en fonds propres • Capital-risque (Business Angels, AFIC, UNICER...) • Obligations convertibles et actions • Qualification FCPI 	<ul style="list-style-type: none"> • Financements de 3 à 15 ans, aux côtés des partenaires bancaires et/ou garanties² de leurs concours à 40 %. • Garantie portée à 70 % avec l'accord de la région concernée³. • Contrat de Développement Innovation, International : Prêt sans garantie avec un différé d'amortissement, obligatoirement associé à une intervention bancaire. Jusqu'à 400 000 € pour les PME ayant une croissance prévisionnelle du CA d'au moins 5 % l'an. • PPRH et PPRM : prêts mezzanine pour la rénovation hôtelière (conformité aux nouvelles normes de classement) et pour la modernisation de la restauration (amélioration de l'accueil et travaux de modernisation de la restauration en contrepartie de la baisse de la TVA). • Prêt pour l'Export : Prêt sans garantie de 20 000 € à 80 000 € pour les nouveaux exportateurs ou les exportateurs confirmés souhaitant conquérir de nouveaux marchés. • FASEP : OSEO garantit jusqu'à 50 % les apports en fonds propres de la société mère à sa filiale détenue majoritairement (ou minoritairement si la réglementation locale ne permet pas la prise de participation majoritaire). Couverture du risque économique uniquement. • Site capitalpme.oseo.fr de mise en relation des investisseurs et des entreprises pour la souscription au capital d'une entreprise, notamment en contrepartie d'un allègement de l'ISF (loi TEPA). • Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles et d'Avenir Entreprises Développement en fonds propres en faveur des PME à fort potentiel. • Obtenir la qualification "entreprise Innovante"⁴, valable 3 ans, ouvrant accès aux investissements par les Fonds Communs de Placement dans l'Innovation (FCPI).

(1) Y compris ceux mobilisés pour favoriser l'exportation concernant une implantation à l'étranger.

(2) Pour les PME respectant la définition européenne de la PME.

(3) Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la Collectivité Territoriale concernée.

(4) Cette qualification peut avoir un caractère automatique, si l'entreprise justifie de dépenses de R&D, cumulées sur les trois derniers exercices, d'un montant au moins égal au tiers du chiffre d'affaires annuel le plus élevé sur la période.

Besoins financiers	Types de financement	Solutions OSEO
<p>Création (entreprises de moins de 3 ans)</p> <p>> Investissements immobiliers, matériels, incorporels, immatériels et besoins en fonds de roulement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire • Prêt d'honneur des réseaux spécialisés (France Initiative, ADIE, Entreprendre...) • Prêt Mezzanine 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie à 70 % pour créations ex nihilo³, 50 % pour les franchises et autres cas. • PCE (jusqu'à 7 000 € associé à un prêt bancaire au moins égal au double du PCE (45 000 € de programme maximum). • Service Internet reprises-entreprise.oseo.fr pour accéder aux sites d'affaires à reprendre fédérés par OSEO. • Garantie OSEO¹ des crédits bancaires (50 %). • Garantie portée à 70 % avec le soutien de la région concernée². • Contrat de Développement Transmission OSEO : Prêt sans garantie jusqu'à 400 000 € bénéficiant d'une intervention de la région², en complément d'un concours bancaire. • Intervention d'Avenir Entreprises Mezzanine (filiale de la Banque Européenne d'Investissement, de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en obligations convertibles (de 50 000 à 500 000 €) en faveur des PME à fort potentiel. • Intervention (jusqu'à 2 000 000 €) d'Avenir Entreprises Développement (filiale de la Caisse des Dépôts et d'OSEO) en fonds propres en faveur des PME à fort potentiel.
<p>Transmission</p> <p>> Acquisition de la majorité du capital, des droits de vote ou d'une position minoritaire à vocation majoritaire</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit bancaire • Prêt mezzanine • Obligations convertibles • Actions, obligations convertibles 	

(1) Pour les PME respectant la définition européenne de la PME.

(2) Consulter la Direction Régionale compétente d'OSEO pour connaître les modalités des accords avec la collectivité Territoriale concernée.

(3) Création d'entreprise ex nihilo et rachat d'entreprise pour première installation.